



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

ARRÊTÉ DU MAIRE**Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Val****Le Maire de la Commune de Le Val (Var),****VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R.153-18 et R.151-52 ;**VU** la délibération n° 2024/069 du conseil municipal en date du 24/07/2024 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Val ;**CONSIDERANT** les articles L.210-1 et L.211-1 du code de l'urbanisme ;**CONSIDERANT** l'article L.211-4 du code de l'urbanisme ;**VU** le Droit de Préemption Urbain (DPU) institué par délibération n°2024/081 du conseil municipal de la commune du VAL le 27/09/2024 ;**VU** le Droit de Préemption Urbain renforcé institué par délibération n°2024/082 du conseil municipal de la commune du VAL le 27/09/2024 et le périmètre du DPU en annexe ;**ARRÊTE****Article 1 :**

Le PLU de la commune du VAL est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été reportées dans le tome 2 du PLU dans le document n°5 annexes, les décisions suivantes :

- ✓ Le Droit de Préemption Urbain (DPU) institué par délibération n°2024/081 du conseil municipal de la commune du Val le 27/09/2024 ;
- ✓ Le Droit de Préemption Urbain renforcé institué par délibération n°2024/082 du conseil municipal de la commune du Val le 27/09/2024 et le périmètre du DPU en annexe ;

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur le PLU de la commune du VAL tenu à la disposition du public.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie.

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

ID : 083-218301430-20241014-23A_2024-AU

Fait à LE VAL, le 14 octobre 2024

Le Maire,
Jérémy GIULIANO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et de son affichage.

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

ID : 083-218301430-20241014-23A_2024-AU